

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20231124CM143 -

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre novembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 17 novembre 2023, s'est légalement réuni, dans la verrière de la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Ayant donné pouvoir :

Madame GIRARD a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE

Madame VILLOING a donné pouvoir à Monsieur LALANDE

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER

Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame PRIGENT

Absents ou excusés :

Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 01/12/2023

Nombre de conseillers votants : 33 Publication le 01/12/2023

20231124CM143 - Modification de la représentation de la ville au sein de l'association Amitiés Abraysiennes Sans Frontières (AASF)

Par délibération en date du 26 juin 2020, le conseil municipal a désigné 3 représentants de la ville pour siéger au sein du conseil d'administration de AASF : Madame MARTIN-CHABBERT, Madame HUROT et Monsieur BOUAYADINE.

Il convient toutefois de modifier ces représentations et de procéder au remplacement de Madame MARTIN-CHABBERT.

L'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales stipule qu'il est procédé à une désignation par un vote à bulletin secret.

Toutefois, ce même article donne la possibilité au conseil municipal de procéder au vote à main levée.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

*Par 28 voix pour,
5 abstention(s) :*

Monsieur RENELIER, Monsieur JAVOY, Madame PRIGENT, Monsieur
OUARAB, Monsieur ROBIN

Le conseil municipal décide :

- de procéder au vote à main levée

- de désigner Madame Véronique BURY-DAGOT en remplacement de Madame Colette MARTIN-CHABBERT pour siéger au sein du conseil d'administration de AASF, avec Madame Ghislaine HUROT et Monsieur Jaouad BOUAYADINE.

Pour extrait conforme